

## TAXE DE L'ÉCOULEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. 7 >  
 REMIREMONT, six mois. 6 50  
 FRANCE, un an. . . . . 45 >

## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.  
 Ordinaires. . . 20 c.  
 Réclamés. . . 25 c.

# LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES  
MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRIN, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'épical : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Hircourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLLE ; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Orcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

Remiremont, le 10 Juillet 1850.

### Ce que veut la France républicaine.

Quand on contemple la France, telle que depuis 45 mois on l'a faite, on est porté à la croire fatalement vouée aux abîmes. Là, le mépris des droits légitimes, l'ignorance profonde de la nature humaine et des conditions de l'ordre social ; ici la négation absolue du progrès, la froideur de l'égoïsme satisfait ou les terreurs ridicules de l'esprit prévenu, le retour en arrière, aveugle et violent. Au dedans, au dehors le calme inquiet qui précède les orages, dans les âmes ce sourd grondement des colères secrètes, avant-coureur des tempêtes.

Mais heureusement, le pays n'est pas ce qu'il peut paraître aux ambitieux aveugles qui sèment le désordre pour récolter des profits personnels, à des observateurs superficiels. Ami de la paix, de l'ordre et de la liberté, il ne se livrera jamais à de nouvelles et dangereuses épreuves monarchiques, il ne remettra jamais son sort entre les mains des charlatans émérites qui ont trahi vingt fois sa cause depuis vingt années et abandonné ses intérêts.

La passion aveugle tellement les ennemis de la République, les partisans révolutionnaires des trois monarchies désertées, qu'ils accusent le peuple d'être à la fois partageur et communiste, comme si, de par la raison, de par le simple bon sens, ces deux désignations ne s'excluaient pas l'une par l'autre.

Ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de certain, ce qu'il y a de résolu, c'est que la France continue à vouloir atteindre le but qu'elle a poursuivi sans se lasser pendant tous les siècles de son existence : le rapprochement toujours plus intime, la fusion des classes, la justice distributive de mieux en mieux réalisée.

Oh! vous vous agitez en vain, MM. de la réaction, pour rompre l'anneau du présent qui lie notre passé à notre avenir démocratique, pour le reporter à vingt années en arrière. La maille providentielle est indestructible, elle usera vos ongles et vos doigts jusqu'à l'os avant que vous ayez pu la faire fléchir sous vos étreintes impies.

Oh! vous vous agitez en vain, messieurs de la réaction,

### FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

#### UN SECRET DE FAMILLE.

SUITE \*.

Ce mot lui rappelait sa joyeuse enfance, le vieux château de son oncle et la jolie barque qu'il avait souvent livrée aux flots agités de la Loire.

— Des nacelles pavoisées, continua de Trecel qui s'apercevait de l'hésitation du comte, des oriflammes, des banderolles aux mille couleurs scintilleront d'une rive à l'autre rive; des bravos frénétiques salueront le vainqueur! Est-ce que M. de Nanteuil redouterait une défaite ou refuserait la lutte? L'aviron lui est-il plus difficile à manier que la poignée d'une épée?

Un jet de flamme illumina subitement les yeux mats et froids de Gaston.

En cet instant, rapides comme la flèche, passèrent devant nos deux gentilshommes, un groupe de jeunes seigneurs emportés dans une course folle. Chevaux et carrosses roulaient comme une avalanche.

Tout ce bruit, tout ce fracas, ces appels incessants du baron qui le conviait à la fête, était montés au cerveau de Gaston. Ces idées de joutes, de combats, de course frénétique avaient exalté son âme et grisé sa raison. Il tendit la main à son coursier, qui d'un bond s'élança dans l'espace.

\* Voir les n<sup>os</sup> des 51 mai, 5, 7, 12, 14, 21, 26, 28 juin, 5 et 6 juillet.

tion, pour faire remonter vers sa source le fleuve de la démocratie; vos obstacles sont faibles en présence de forces nouvelles et incessantes que la source intarissable fournit à son cours; le fleuve engloutira facilement vos digues haineuses mais impuissantes; et le plus grand châtement que nous puissions imposer à vos tentatives ridicules, sera de vous faire participer aux bienfaits de la démocratie.

Car nous, à votre différence, nous n'avons ni avenir à satisfaire, ni vengeance à accomplir.

Oh! vous vous agitez en vain, messieurs les réactionnaires, pour refaire avec vos lambeaux ternis et tachés la pourpre d'une monarchie; tachée du sang de la démocratie, votre pourpre ne serait que le linceul de la France, votre ruine ne serait que son tombeau.

Donc, cessez vos attaques inutiles, discontinuez vos complots et vos plans insurrectionnels contre la démocratie; pensez, pensez plutôt au bien du pays; faibles vengeurs, que pouvez-vous contre cet esprit démocratique qui vous entraîne depuis des siècles vers le progrès?

Jetez les yeux en arrière, sur les conquêtes de la démocratie, et vous serez convaincus de votre impuissance. La démocratie a conquis contre l'inquisition, dans la personne des penseurs, la liberté de conscience; elle a conquis, contre la féodalité et la main-morte, dans la personne des paysans, le mariage et les liens de famille, le champ créé par le travail.

Mais aujourd'hui elle veut conquérir, contre l'influence et les séductions de la richesse, contre la part de lion du capital dans la personne de tous les travailleurs, la liberté du pauvre, l'honneur de ses femmes et la pudeur de ses filles, la propriété de ses bras et de son industrie.

Mais aujourd'hui elle veut qu'il n'y ait plus entre les hommes d'autres distinctions réelles que celles nées du travail, de l'intelligence et de la moralité. Que nul ne puisse fructifier de la peine d'autrui, et que l'on ne voie plus le spectacle de générations se succédant de père en fils dans un labeur incessant et stérile.

Telle est la pensée de la France républicaine, et son inflexible résolution. A. H.

— A Marly, baron! s'écria le jeune homme l'œil animé et brillant. Et un nuage de poussière les enveloppa.

En moins d'une demi-heure ils étaient arrivés, haletants, leurs cheveux couverts de sueurs, en face du château dont la terrasse dominait le fleuve.

Ils mirent pied à terre, confièrent leurs montures au valet du baron et descendirent sur la berge.

Deux barques étaient amarrées à la rive.

Les luttes étaient commencées, il y avait eu déjà des vainqueurs et des vaincus. En ce moment le fleuve était libre.

— En guerre! fit de Trecel.

Et le premier il s'élança l'aviron à la main, conviant le comte du geste et du regard à commencer la lutte.

Des bravos accueillirent les nouveaux lutteurs; de Trecel et de Nanteuil, rivaux d'adresse, s'avancèrent dans l'espace à peu près vide, imprimant à leurs nacelles le mouvement cadencé de quatre vigoureux avirons.

Pendant ce temps, le vieil Antoine qui n'avait pu suivre son maître vu son grand âge, avait compris d'instinct que la rencontre de Gaston avec le baron de Trecel pouvait être un nouveau danger qu'il fallait conjurer à tout prix. Aussi retourna-t-il le plus vite possible sur ses pas, et pressant de l'aiguillon sa docile monture, il revint à l'hôtel raconter à sa jeune maîtresse ce qui venait de se passer.

A peine eut-elle entendu les derniers mots, que Blanche fut saisie d'une mortelle inquiétude.

— Encore! encore! s'écria-t-elle.

M. Peauger avait donné depuis quelque temps sa démission de directeur de l'imprimerie nationale. Ami personnel de M. Louis Bonaparte, son compagnon de captivité, M. Peauger a vu dans la note du *Moniteur*, qui annonçait la nomination de M. de Saint-Georges, son successeur, sans mentionner sa démission, un mauvais procédé. Pour détruire tout équivoque, il a livré à la publicité la lettre suivante adressée à M. Louis Bonaparte, en lui faisant remise des fonctions qu'il lui avait confiées.

15 mai 1850.

« Monsieur le président,

» Je vous adresse ma démission.

» Votre gouvernement est, dans le fond et dans la forme un gouvernement de contre-révolution que je ne puis plus servir, si loin placé que je suis de son action politique.

» C'était avec d'autres espérances que j'avais désiré votre avènement. Ces espérances sont déçues.

» Je vous avais compris un rôle tout populaire. Je vous avais rêvé le chef initiateur et modérateur à la fois de la grande démocratie française. Vous pouviez l'être avec toute puissance. Ne l'aviez-vous pas compris ainsi vous-même dans vos écrits que j'ai relus plus d'une fois depuis votre élection, dans vos lettres que j'ai conservées, dans vos conversations de Ham que je me rappelle? Personne ne vous eût plus sincèrement suivi que moi dans cette voie.

» Votre destinée a pris un autre cours. Je ne vous en accuse pas. Je ne veux que vous dire pourquoi je m'éloigne et je veux vous le dire, si je puis, sans vous blesser.

» Mes impressions ne sont pas factices. Voilà quinze mois que vous êtes à la tête de la République, en voilà quatorze au moins que, pour mon compte, je vous vois sur une pente de stérilité et de ruine. Je vous l'ai dit, vous le savez, aussi souvent que j'ai trouvé l'occasion convenable de vous le dire.

» La pensée m'est venue bien des fois de vous adresser la démission que je vous adresse aujourd'hui. Je l'aurais fait depuis longtemps si je n'avais consulté que les blessures causées à ma foi politique. Mais je me suis dit que je devais être un des derniers à désespérer. J'ai fait cette part à nos vieilles relations; elle m'a coûté de grandes inquiétudes, mais je ne la regrette pas.

» Enfin le moment extrême est venu! Vous vous engagez de plus en plus et sans chance de retour. Vous êtes absorbé par les partis hostiles à la République et à vous-même personnellement. La fatalité semble vous enchaîner à l'œuvre

Son visage avait affreusement pâli, et par un mouvement rapide et febrile, elle s'accrocha à la sonnette.

— Antoine, ma voiture... dans cinq minutes... allez, courez... — Gaston, avec le baron de Trecel... Un malheur nous menace... je le sens à ma terreur... un mauvais péril... la mort peut-être! et j'arriverai trop tard!... pitié! pitié mon Dieu!...

Une de ses femmes vint l'habiller. Le carrosse roula sous la voûte sonore, et Blanche descendit, folle, éperdue, les degrés du large perron.

Comme elle posait son pied sur le marche-pied de la voiture, le marquis de Lestanges, pour qui les heures depuis la veille avaient été un long supplice d'impatience et d'attente, entra dans la cour et s'arrêtait immobile et stupéfait devant la jeune fille.

Blanche s'arrêta à son tour.

— Pardon, M. le marquis, dit-elle, je vous attendais... en effet... mais il faut que je parte... il le faut à tout prix... un autre jour... demain... je vous recevrai.

Et sa voix entre-coupée, haletante, balbutiait avec peine ces quelques mots qui jetèrent la surprise et l'inquiétude dans l'âme du marquis.

— O ciel! qu'avez-vous?... que signifie cet effroi peint sur vos traits?...

— Mon frère!... il faut que je retrouve mon frère!... laissez-moi, vous dis-je!

Le marquis tenait la portière.

— Mais vous ne pouvez partir ainsi seule, dans une telle agitation!... Que se passe-t-il donc?... parlez! au nom du ciel! au nom de mon amour!

impossible des gouvernements égarés ou coupables. Ceux qui vous ont aimé et qui feraient encore des vœux pour vous, si les vœux pouvaient quelque chose, n'ont plus qu'un genre de service à vous rendre, c'est de s'éloigner et de vous rap-peler, par leur retraite, s'il y a moyen, au sentiment vrai de votre situation et de votre origine.

» Je ne suis ni une autorité, ni une influence dans le monde poli-tique. Ma retraite ne fera de brèche nulle part. Je m'en vais obscurément. Je ne suis qu'une conscience d'honnête homme qui vous donne un des derniers avertissements sin-cères que vous recevrez peut-être. L'entendez-vous?

» Agrérez, etc.

« PEUGER. »

**A. M. Maurice Aubry,**

REPRÉSENTANT DES VOSGES.

Monsieur,

Je connaissais déjà par les journaux, avant de le re-cevoir ces jours derniers de votre obligeance, le discours que vous avez lu à la tribune nationale sur le prêt à intérêt. Je ne vous en suis pas moins reconnaissant, parce que j'ai pu le lire non mutilé, non dénaturé, et me former un jugement plus net sur vos principes éco-nomiques et politiques. Il me semble même que je vous dois un remerciement motivé; et, puisque, par ce dis-cours, vous avez sans aucun doute la prétention, fort naturelle d'ailleurs, de répandre quelque lumière dans notre département, devenu la proie de la démagogie, je ne craindrai point de vous dire ce que nous en pen-sons, moi et quelques amis avec lesquels j'en ai causé.

D'un autre côté, il me servira à examiner de plus près votre valeur politique, et si vos principes sont d'accord avec vos actes. C'est mon droit et j'en use. Si par vous et par ceux près desquels vous siégez, je ne suis plus électeur et me trouve confondu dans la vile multitude, il me reste une plume que vos votes n'ont point encore brisée et que j'emploierai autant que je le pourrai au triomphe de la vérité, à la destruction de l'erreur. Déjà j'aurais pu, depuis plus d'un an que vous légiférez en compagnie des ennemis les plus ardents et les plus hy-pocrites de la démocratie, exposer aux Vosgiens vos tra-vaux parlementaires et ceux de vos collègues des Vosges, et rechercher si vos votes sont bien l'expression des promesses de votre profession de foi. Mais j'attendais. Il n'y avait guère que vous parmi nos représentants du *parti de l'ordre* qui ne vous fussiez point distingué dans la mêlée générale par une action d'éclat. Or l'ardeur avec la-quelle vous brigûtes l'honneur de représenter le départe-ment et le triple talent que vous possédez d'avocat, d'écrivain et de banquier, auquel vous venez d'ajouter ceux d'économiste et d'orateur, devaient faire espérer de vous des actes publics et des opinions particulières aux-quels on pût se prendre corps à corps.

Votre discours du 27 juin vient donc bien à propos me fournir l'occasion d'exercer mon droit et d'accom-plir ce que je regarde comme un devoir.

Je n'ai point eu le bonheur, je vous l'avoue, de lire le livre de monseigneur Gousset, que vous avez cité avec tant d'à-propos à la tribune. Monseigneur Gousset a su concilier les pères de l'Eglise qui ont anathématisé le prêt à intérêt et les économistes modernes qui en re-connaissent la légitimité. Honneur à monseigneur Gous-

— Oh! ne me parlez pas de votre amour, monsieur! laissez-moi sauver mon frère! une minute perdue est un crime.

— Alors je ne vous quitte pas... si votre frère est en péril nous serons deux pour l'arracher à la mort.

— Eh bien! venez donc avec moi! et se penchant vers le cocher: A Marly, ventre à terre!

Le carrosse s'ébranle, roule, et les chevaux, lancés au triple galop, brûlent le pavé.

Blanche ne peut articuler un son, ses dents sont ser-rées, ses lèvres frémissantes. M. de Lestanges essaie de calmer cette exaltation étrange de la jeune fille. Il l'interroge avec cet émotion, cet intérêt qui révèle tout son amour.

— Blanche, prenez pitié de vous-même! pourquoi ce trouble, ce désespoir? Répondez!... votre frère, dites-vous...

— Plus vite! plus vite! criait la jeune fille en se pen-chant à la portière.

Et la voiture bondissait, volant de toute la vitesse d'une course désordonnée.

— Mais que craignez-vous donc?...

— Je n'en sais rien, mais j'ai peur!... murmura Blanche dont le visage tout à l'heure pâle et sec, était inondé de larmes puisées à la source de ses terreurs ins-tinctives. Oh! pardonnez-moi, M. le marquis, mais si vous saviez ce que le pressentiment me prophétise de douleur et de désespoir, vous auriez pitié de moi!

C'était pitié, en effet, que de voir cette pauvre enfant, dévorant du regard l'espace qui la séparait encore du

set qui peut écrire à la fois pour les séminaires et pour les usuriers! Cependant, comme vous ne vouliez point traiter de l'usure au point de vue moral et religieux, vous avez renvoyé vos auditeurs à monseigneur Gousset qui n'est pas, lui, de l'école surannée des pères de l'Eglise, et vous vous êtes empressé de traiter la question au point de vue pratique.

Vous l'avez traitée *ex-professo*. Je ne vous suivrai point dans la métaphysique qui vous a servi à démêler les éléments constitutifs de l'intérêt: votre éloquence vient de tomber en pluie de papier sur tous les toits vosgiens, et chacun a pu vous lire; je ne vous répète-rai pas, je m'en tiendrai à quelques observations.

D'abord je reconnais avec vous que vous n'êtes point monté à la tribune dans l'intention de défendre l'usure; vous l'avez au contraire flétrie et condamnée; vous vou-lez même la détruire. Tout le monde ne vous rendra pas cette justice. Il faut convenir toutefois que le remède que vous indiquez a été précisément la cause des dével-oppements scandaleux de l'usure et a eu pour résultat la répression contre laquelle vous vous élevez.

Ainsi, à votre insu, vous rendez à cette lèpre toutes les forces qui ont été du moins comprimées par la loi de 1807.

Première contradiction, premier défaut de logique.

Qu'est-ce en effet que la liberté du prêt à intérêt que vous préconisez, que cette liberté de transaction entre le marchand d'argent et l'industriel qui a besoin de cette marchandise? En bonne foi, n'est-ce pas la liberté de l'usure, la liberté de faire le mal, de ruiner son prochain, d'asservir, d'affamer? Est-ce autre chose que le vol pu-blic, s'organisant sous prétexte de soumettre le numé-raire aux fluctuations de l'offre et de la demande, comme vous le désirez? Mais est-ce que le capital ne peut pas être facilement accaparé? Est-ce qu'il ne se cache pas quelquefois dans certaines crises révolutionnaires que les gouvernements aveugles rendent toujours inévita-bles? Et alors, si ce capital ne veut pas céder à la de-mande, s'il ne se remet en circulation qu'aux conditions les plus onéreuses, s'il traite de Turc à More les beso-gneux qui viennent à son comptoir, que devient, dites-nous, la nation? Que deviennent les citoyens exposés ainsi à la merci des possesseurs du numéraire? Est-ce qu'il n'y a pas alors un attentat immense à la vie des nations et des individus? Le peuple, monsieur, ne veut plus se voir renouveler les pactes de famine.

La répression de l'usure est donc naturelle, puisque ce serait la répression du vol, et du vol sur une immense échelle. Est-ce à dire pour cela que l'usure va disparaître? Non, monsieur, j'en conviens avec vous. Car la ré-pression, selon moi, est toujours inefficace; elle est sou-vent dangereuse. Mais mieux vaut encore réprimer le mal que de lui laisser la liberté de nous dévorer.

Ce qu'il faudrait, ce serait de tuer l'usure dans sa cause intime, c'est-à-dire dans la misère qui soumet le faible au fort, et par une organisation nouvelle où le crédit soit à la portée de tous les ordres de travailleurs où le produit appartienne tout entier au produit réel, et où la répartition de la richesse sociale ne se fasse plus au profit d'un million d'hommes servis par 54 millions de leurs frères. Hors de là, l'usure existera toujours, plus ou moins dévorante, avec ou sans la liberté.

bu. Son cœur battait à rompre sa poitrine; sa tête était en feu; sa main crispée se cramponnait aux courroies de la voiture et les serrait convulsivement.

Enfin, Marly apparut!

La route est encombrée de voitures, de chevaux, de femmes, de seigneurs et de peuple. Le roi, la favorite et toute la cour, du haut de la terrasse du château, as-sistent à la fête. Ce sont des acclamations, des cris de joie; la Seine est sillonnée de cent nacelles aux brillan-tes couleurs; les jouteurs sont dans toute l'ardeur du combat.

La joute entre M. de Nanteuil et le baron de Trecel touchait à sa fin, tous deux approchaient du but.

En cet instant, en face du château même, par un ha-sard fatal, une des grandes roues de la machine de Marly se met en mouvement et fait tourbillonner l'eau qui s'engouffre dans l'engrenage. Un sourd murmure d'inquiétude circule au sein de la foule. Le danger est imminent.

Le flot bond et écume, refoulé par la roue: les deux lutteurs approchent.

Le courant devient toujours plus fort et plus dange-reux.

Le comte de Nanteuil, habile à tous les exercices du corps qui demandent du sang-froid et de l'adresse, avait laissé prendre à son rival une faible avance, afin de ménager ses forces. Mais tout-à-coup il imprime à sa na-celle une marche plus rapide, il glisse sur le flot et bien-tôt il vogue de front avec son adversaire.

La barque de Nanteuil touchait la rive gauche dont il

La liberté des banques, c'est la liberté de l'usure. Votre remède est donc inefficace, dangereux, et va droit contre le but que vous vous proposez.

Sur quels principes maintenant basez-vous la vive op-osition que vous faites à la répression de l'usure par une loi? C'est, dites-vous, sur l'horreur du socialisme et sur l'amour de la liberté.

La proposition de M. de Saint-Priest vous semble émaner du socialisme le plus dangereux et le plus per-fide. En vérité, monsieur, malgré tout le respect que je vous dois, vous ressemblez quelque peu à ce comique héros de la Manche qui, croyant voir partout des géants, courait lancée en avant sur les ailes d'un moulin. Vous voyez le socialisme dans la répression de l'usure! En-core si M. de Saint-Priest était un socialiste! Mais non, il est des vôtres; il a vu, lui, la propriété foncière et mobilière dévorée par l'usure qui menace de ruine les propriétaires; il voit des détenteurs et des accapa-reurs d'écus imposer les plus dures conditions à des malheureux, à des ignorants qu'ils grugent et qu'ils épui-sent; il veut empêcher les désastres d'un grand nombre de familles pauvres, et vous le traitez de socialiste, c'est-à-dire d'homme dangereux qui professe des idées subversives et qui puise ses moyens dans l'arsenal de la destruction! Hélas! de combien de socialistes n'êtes-vous point entouré, puisque l'amendement de M. de Saint-Priest a pu plaire à la majorité de l'assemblée! Cette proposition peut n'avoir point tous les effets qu'en at-tend l'auteur; mais y voir une utopie perfide et dange-reuse, c'est être bien aveuglé par l'horreur d'un nom et d'une idée qui deviennent la foi des paysans mêmes.

Cette proposition, dites-vous, est entachée de socia-lisme, parce qu'elle tend à faire intervenir la loi dans des transactions qui doivent être libres, c'est-à-dire à gêner la liberté individuelle. Si c'est là ce que vous appe-lez socialisme, je ne comprends plus vos terreurs et la guerre acharnée que vous lui faites, vous et vos col-lègues, car nous vivons au milieu du socialisme le mieux appliqué, le plus flagrant, le plus détestable, sans que vous vous en aperceviez sans doute; car il n'est pas un acte de la vie de chacun dans lequel la loi n'intervienne souvent avec dureté, ne dicte des règles gênantes à titre de garantie sociale, et ne pose des limites à des droits qui devraient être respectés et qui sont imprescriptibles.

Est-ce que ce n'est pas la loi qui, au nom de la société, dit aux travailleurs de tout ordre: « Tu veux prendre à l'étranger, qui le vend moins cher, le fer qui sert à con-fectonner tes outils; tu me paieras tant, ou bien achète celui de mes maîtres de forges qui ne pourraient vivre sans ma protection. Et toi, tu as soif et tu voudrais boire de ce vin qui referait tes forces; paie alors les droits ou bien le producteur ira porter à l'étranger cette boisson qui naît naturellement sur ton sol. Vous autres, vous ne boirez, vous ne mangerez qu'après avoir acquitté tant à l'octroi ou à la douane. Tu fais du pain, tu ne le ven-dras qu'au prix que je fixerai. Tu veux acheter ou fabri-quer du sucre, tu paieras encore tant pour soutenir mes privilégiés des colonies, quoique tu puisses payer le su-cre trois fois moins cher. Vous voulez être pharmaciens, c'est impossible, le nombre fixé par moi est complet; libraires ou imprimeurs, je vous donnerai un brevet, si cela me convient. Tu as dit telle chose dans un livre ou

allait être séparé par la machine, tandis que Trecel te-nait au contraire la haute rivière.

— Bravo! bravo! de Nanteuil! crièrent quelques jeunes seigneurs.

— Bravo! bravo! répéta-t-on de toutes parts à l'es-poir d'un nouveau succès pour le comte.

Gaston n'est plus qu'à deux brassées du colosse dont la lourde roue se meut et tourne et trace dans l'onde de ses longues dents de fer un sillage d'écume. Une seconde encore et le but va être atteint.

Dans le désespoir d'une lutte impuissante, alors que la foule acclamait déjà le vainqueur, le baron de Trecel, à moitié vaincu, la colère au cœur, fait de vaines tenta-tives pour égaliser la lutte.

Gaston va le dépasser!... la cour bat des mains, le roi lui-même a les yeux fixés sur les deux jouteurs.... Le baron, par un acie de volonté suprême, rassemble toutes ses forces et d'un coup d'aviron lancé avec vi-gueur, fait pirouetter sur elle-même la frêle nacelle du comte qui vacille, hésite, s'engouffre dans le tourbillon et disparaît au fond de l'abîme!...

Un long cri d'horreur remplit les airs...

Un autre cri plus terrible, plus déchirant le domine. C'est celui de Blanche qui, perçant la foule, hors d'elle-même, s'élançait sur la berge et tombe sans vie dans les bras du marquis de Lestanges qui s'était attaché à ses pas.

ARTHUR BERR DE TURIQUE.

(La fin au prochain numéro.)

Liste royaliste.

Ont obtenu le plus de suffrages :

|                        |     |
|------------------------|-----|
| MM. ADAM, ancien maire |     |
| d'Epinal . . . . .     | 290 |
| FOCQUET, avoué . . .   | 217 |
| LIPMANN . . . . .      | 219 |
| MAUD'HEUX, ancien      |     |
| membre du conseil      |     |
| général . . . . .      | 216 |
| DÉBUISSON, notaire.    | 210 |

Honneur aux habitants d'Epinal! Vive la République!  
Ce résultat fera-t-il enfin ouvrir les yeux à l'autorité municipale? Les tripoteurs du régime Louis-Philippe comprendront-ils enfin que la population d'Epinal vient de leur signifier leur congé?

Au prochain numéro les commentaires.

Vittel, le 6 juillet 1850.

Citoyen Rédacteur,

C'en est fait de la compagnie de sapeurs-pompiers de Vittel, qui, en toutes circonstances, s'est fait remarquer par sa discipline dans toutes ses réunions et son dévouement dans les nombreux incendies dont notre contrée a été si souvent victime voici quelques années.

La dissolution vient d'être prononcée par décret de M. le président de la République, en date du 25 juin dernier, sur un rapport de M. le ministre de l'intérieur ensuite de celui, tenu bien secret, adressé à M. le préfet Dépercy par notre commandant de la garde nationale de Vittel qui, soit dit en passant, n'a jamais paru à la tête de son bataillon.

On se demande partout, à Vittel comme ailleurs, ce qui a pu motiver ce rapport, car on ne le perdra pas de vue. C'est au rapport seul de M. Barjonet, commandant, que la dissolution est due. A quoi donc attribuer le rapport et la dissolution? Est-ce à la manifestation paisible que tous les pompiers ont faite sans armes en faveur de leur capitaine qui se rendait en prison pour subir sa condamnation pour trois soufflets qu'il a donné à un honnête et modéré? Ou bien, et c'est la version la plus accréditée, est-ce à l'opinion républicaine bien connue et bien manifeste de tous les membres de cette compagnie, le lieutenant pourtant excepté, qui n'aime pas la République? On s'arrête donc à ces deux versions, car ce ne serait pas leur dévouement dans les incendies qui aurait fait que le commandant aurait donné les mains à cette dissolution, lui qui jamais ne s'est donné la peine de juger de ce dévouement; il reste chez lui quand la générale bat; il n'aime pas ce son du tambour, et pourtant il ferait bien de s'y habituer, car il est plus que probable que les tambours ronfleront encore à ses oreilles....

En vérité, l'homme qui s'est laissé aller à une détermination semblable pour satisfaire quoi? son amour-propre, a oublié bien vite que dans chacune des réunions de la compagnie pour fêter Sainte-Barbe, qu'elle avait prise pour patronne, et où il avait l'honneur d'être appelé, il n'avait point assez d'éloges à lui adresser, il avait même peine, à son dire, à lui exprimer comme il l'aurait voulu, combien on était satisfait, et lui en particulier, des services qu'elle avait déjà rendus à la société; il a donc méconnu l'intérêt général pour faire prévaloir sa haine contre la République et contre les hommes qui composent la compagnie de pompiers. Son rapport a entraîné aussi la révocation d'un des pompiers de ses fonctions de garde-champêtre, emploi qu'il devait à la présentation faite au maire, par le même commandant, en sa qualité de membre du conseil municipal; ce modeste fonctionnaire avait été révoqué quelque temps auparavant, vous le savez, citoyen rédacteur, de son emploi d'appariteur sur des renseignements fournis par l'adjoint, et pourquoi? Parce qu'il avait voté rouge.

Jugera qui voudra maintenant jusqu'où peut aller la haine de nos honnêtes et modérés? Rendre une famille malheureuse et privée de ressources, dans un état voisin de la misère peut-être, voilà la conduite de ces hommes qui disent bien haut qu'en acceptant des fonctions honorifiques ils se sacrifient pour l'intérêt public.

On parlait de l'organisation d'une nouvelle compagnie; les citoyens qui faisaient partie de l'ancienne seraient éliminés s'ils se présentaient pour rendre de nouveaux services à leurs concitoyens. Chacun est dans l'attente d'une solution à cet égard; en tout cas, jamais leur dévouement ne fera défaut, et si les hommes qui nous administrent aujourd'hui veulent les écarter, ils attendront des jours meilleurs où le républicanisme ne sera plus un crime.

Agissez, messieurs, vous êtes en chemin, mais la question est de savoir si vous prenez le bon; quand à nous, nous croyons que vous semez le vent pour recueillir les tempêtes: les pompiers de Vittel resteront l'arme au bras, et quand pour eux le rappel battra, ils reparaitront.

Pourquoi donc M. le commandant a-t-il été si cha-

touilleux à l'endroit de cette réunion et de la manifestation qui ont eu lieu sans son autorisation.

Il est vrai, quand lui, le jour même de l'anniversaire de la proclamation de la République, qui s'est trouvé aussi être le jour de la manifestation, a laissé marquer le pas dès le matin, pendant plus d'une heure, sur la place, à la compagnie de pompiers qui avait suivie à la lettre son ordre du jour adressé seulement la veille, ordre qui laissait croire, mais en vain, aux pompiers tout aussi bien qu'aux deux officiers de la garde nationale, les deux seuls qui avaient répondu à l'appel et qui n'ont pas suivi l'exemple du commandant, qu'ils le verraient à leur tête pour assister au *Te Deum*. Pourquoi, disais-je, parce que le commandant, malgré son ordre du jour, ne fête pas comme on l'a vu la République, et que peut-être comme lui a fort bien dit un pompier, ensuite de cette question qu'il lui adressait au moment où il passait devant chez lui: Te voilà encore sous les armes, toi! il aimerait mieux fêter l'avènement d'un roi, quel qu'il soit, plutôt que la République; cette réponse ne plut pas à notre commandant qui pirouetta sur ses talons et se renferma chez lui: il avait compris.

Eh bien! c'est au rapport d'un homme dévoué comme lui à la République, que M. le préfet des Vosges a donné suite pour amener la dissolution de notre compagnie.

Oh! ne serait-ce pas le cas de dire ici comme notre représentant Buffet: il faut désespérer de l'avenir de la France; oui, il en trouvera bon nombre dans le département qui, cette fois, seront de son avis si nous sommes longtemps administrés ainsi.

C'est demain que doit s'opérer le désarmement, qui se fera dans le plus grand ordre; je vous adresserai, si vous me le permettez, citoyen rédacteur, une courte relation de l'impression produite par la rigueur de la mesure prise en même temps que je mettrai sous vos yeux des renseignements qui justifieront d'un côté la légèreté de l'enquête faite par l'homme du préfet, et de l'autre la démarche de la compagnie qui n'a eu lieu qu'ensuite de l'autorisation qu'elle avait reçue du maire de Vittel pour aller au-devant de son capitaine, et on jugera si le maire ne devait pas supporter seul la responsabilité, qu'il ne décline pas du reste, car il l'a fait connaître à M. le sous-préfet, de l'autorisation par lui donnée et qui se trouve consignée sur le registre d'ordre de la compagnie.

Agrez, citoyen rédacteur, mon salut fraternel.

MUNICH.

Une pétition tendant à obtenir l'envoi d'un régiment complet dans la ville d'Epinal, qui en est privée depuis si longtemps, quoiqu'elle ait fait à plusieurs époques pour son casernement des frais considérables, se signe non seulement au chef-lieu des Vosges, mais encore dans tout le département. On se rappelle que la représentation des Vosges a déjà fait, il y a quelque temps, une démarche dans ce sens près du gouvernement. Espérons que le départ très-prochain de la compagnie du train des équipages militaires, qui réduira cette place à un dépôt fort peu nombreux, fera donner une solution favorable aux instances répétées du département.

L'individu arrêté samedi dernier à Epinal, dans la maison de banque de MM. Galtier et Bipper, après avoir décliné de faux noms, paraît être définitivement un sieur Poirot, de Gerbépal.

Nous apprenons à l'instant que M. Magnien vient de donner sa démission des fonctions de maire de la ville de Remiremont.

Cette résolution doit être attribuée à des dissentiments survenus entre lui et le préfet Dépercy.

## Assemblée législative.

Séance du 6 juillet 1850.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BEDEAU, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. BEUGNOT, rapporteur de la commission du code forestier, dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux défrichements. La commission propose de déclarer l'urgence. L'assemblée adopte sans discussion ce projet de loi tendant à autoriser la ville d'Orléans à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à accorder un crédit extraordinaire de 1,200,000 fr. pour le paiement, pendant les six premiers mois de 1850, du subside consenti en faveur du gouvernement de Montevideo, par la convention du 12 juin 1848.

Le président donne lecture des articles qui sont successivement adoptés. L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté à une majorité de 526 contre 28.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de

dans un journal; en prison. Vous voulez enseigner; voyons vos titres, voici mes juges choisis par moi. Vous voulez être ingénieurs ou occuper tel autre poste que donne la science; soit, mais vous passerez par mes écoles, par ma routine, autrement je ne reconnais pas vos titres. Tout m'appartient, je dispose de tout, vous ne ferez rien sans moi.»

Qu'ajouterais-je encore qui ne soit connu? L'administration ne dit-elle pas à ses employés: sois mon esclave? Le général à ses soldats: sois mon instrument?

Partout l'intervention d'une autorité, partout la gêne; nulle part la vie propre, la liberté.

Non, monsieur, je ne connais point de pays qui, plus que le nôtre, mérite vos critiques sur l'intervention de la loi et où la liberté subisse le plus d'entraves; je ne connais pas de société qui, plus que celle que vous défendez, contienne des applications du socialisme le plus dangereux et le plus perfide. Et c'est en quoi je trouve dans votre discours un deuxième défaut de logique, quand vous nous combattez comme socialistes, comme gens qui veulent entraver, enchaîner l'individu, l'écraser sous le joug de l'autorité de la loi.

Et vous-même, monsieur, qui prêchez si bien la non-intervention, êtes-vous bien sûr d'avoir toujours été fidèle à votre principe? N'êtes-vous point de ceux qui ont décrété que les Français, au mépris de la Constitution, interviendraient chez un peuple libre, qui, revendiquant les droits éternels que nous avons proclamés nous-mêmes, s'était constitué en République.

Ensuite, monsieur, avez-vous logiquement le droit de réclamer aussi la liberté des banques, lorsque, par vos votes, vous avez anéanti toutes nos libertés politiques, refusé toutes celles dont un grand peuple est digne? Qu'avez-vous fait de la liberté d'enseignement, de la liberté de la presse, du droit de réunion? Qu'avez-vous fait du suffrage universel? Quelle réforme, quelle loi libérale enfin avez-vous voté? Est-il besoin de creuser longtemps ces questions? Et ne pourrais-je vous demander compte du bien que vous avez fait au pays depuis quatorze mois que vous siégez au milieu des royalistes et que vous vous faites les maîtres de nos destinées, à vous qui, autrefois, trois mois après l'exercice d'un pouvoir provisoire, dangereux et plein de difficultés, veniez accuser les républicains d'impuissance, de concussion et presque d'immoralité? Non, je me tais; le public est instruit, je lui laisse prononcer le jugement?

Vous avez parlé suivant votre conscience, j'en suis certain, et vous avez raison de vous inquiéter peu de l'opinion mobile du vulgaire qui, vous sachant fils et frère de banquiers, et banquier vous-même, pourrait vous dire en ricanant: vous êtes orfèvre. Cependant pourrez-vous échapper à l'accusation de vouloir la liberté pour vous et l'asservissement pour les autres?

Pour me résumer, monsieur, je trouve trois grandes et flagrantes contradictions dans votre discours. Vous arrivez par la liberté des banques à la liberté de l'usure que vous voulez anéantir; vous vous constituez le défenseur du socialisme en croyant frapper les socialistes qui sauront bien, eux aussi, défendre la liberté; enfin en demandant cette chère liberté des banques, vous ne vous souvenez plus que vous nous aviez retiré des libertés conquises.

Je puis me tromper, monsieur, mais du moins je vous ai déclaré avec une franchise montagnarde tout ce que je pensais du morceau d'éloquence que je viens de recevoir de vous ou d'un de vos parents ou amis.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer avec toute la considération que méritent les grandes choses que vous tentez et votre amour pour la liberté.

UN CITOYEN QUI NE L'EST PLUS.

## Chronique locale.

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'ÉPINAL.

Au moment de mettre sous presse, on nous communique le résultat des élections municipales.

Liste républicaine.

|                |                            |     |
|----------------|----------------------------|-----|
| Les citoyens : | GÉNIN . . . . .            | 693 |
|                | MOUGIN . . . . .           | 684 |
|                | LEMARQUIS . . . . .        | 672 |
|                | JEANMAIRE . . . . .        | 666 |
|                | PETOT . . . . .            | 666 |
|                | TOILLIER . . . . .         | 634 |
|                | ÉVON . . . . .             | 653 |
|                | BIGEARD . . . . .          | 621 |
|                | LALOI . . . . .            | 606 |
|                | L'HUILLIER . . . . .       | 591 |
|                | Noël CHRISTOPHE . . . . .  | 590 |
|                | THOMAS (Prosper) . . . . . | 576 |
|                | PAPIGNY . . . . .          | 565 |
|                | OHMER . . . . .            | 556 |

loi relatif au maintien de l'état de siège de la Pointe-à-Pitre. La commission conclut à l'adoption.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE a la parole.

Messieurs, je viens vous demander l'ajournement de la discussion à mardi. Les nouvelles que nous avons reçues de la Guadeloupe nous engagent à vous proposer d'appliquer à toute la colonie la mesure que nous ne vous proposons d'abord que pour l'arrondissement de la Pointe-à-Pitre. Il n'y a pas d'opposition pour l'ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Francisque Bouvet et autres, relative à la levée de l'état de siège dans les cinq départements dont se compose la 6<sup>e</sup> division militaire.

M. BAUDIN. Nous sommes en instance auprès du ministre sur les motifs qui l'engagent à maintenir l'état de siège. Nous venons donc, dans l'intérêt même de la question, sans demander l'ajournement de la discussion.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je ne m'oppose pas à l'ajournement.

M. LÉON FAUCHER, vivement. Alors, à trois mois!

VOIX DE DROITE. Oui! oui! après le budget.

M. BAUDIN. Nous accepterions l'ajournement après la discussion sur la loi de la presse.

NOUVEAUX CRIS. Après le budget! après le budget!

M. BAUDIN. Depuis que l'état de siège pèse sur le département du Rhône et sur les départements qui composent la 6<sup>e</sup> division militaire, y a-t-il eu un fait, un seul fait qui ait pu motiver le maintien de cette mesure? Toutes les autorités que vous avez envoyées dans les départements ont reconnu que nulle part il n'y avait de populations plus paisibles, plus faciles à gouverner. Vous citerai-je les remarquables paroles de M. Francisque Bouvet sur le département qui l'a honoré comme moi de son mandat. Le département de l'Ain n'est-il pas celui qui fournit le moins de criminels à la sévérité de la justice? Les élections municipales, cantonales ne se sont-elles pas passées dans le plus grand calme? Qu'on me cite une émeute, une sédition qu'on n'ait pas pu immédiatement réprimer. On invoquait autrefois la présence de quelques malheureux qui, en Suisse, demandent au travail de l'exil le pain de chaque jour. Est-ce que les tribunaux militaires et civils n'acquittent pas constamment parce qu'ils n'ont rien à condamner. Est-ce que l'on n'a pas assez étouffé l'opinion? Les journaux ne sont-ils pas supprimés? N'y a-t-il pas eu assez d'arrestations arbitraires. Quoi? des citoyens honorables ont pu être détenus pendant neuf mois sans avoir vu une seule pièce d'accusation, sans avoir subi un seul interrogatoire! Et après cette longue et dure expérience, il y aurait encore des raisons pour la prolonger! Messieurs, nous ne vous demandons pas d'ordonner immédiatement la levée de l'état de siège, mais bien de prendre notre proposition en considération, de la renvoyer à une commission qui entendra les représentants, qui fera une enquête sérieuse, qui vous mettra enfin à même de vous prononcer en parfaite connaissance de cause.

M. BAROCHE engage l'assemblée à ne pas prendre la proposition en considération.

M. RAYMOND (Isère), répond à M. le ministre; il cite les délibérations des conseils municipaux et généraux. Il est quatre heures et demie. M. Raymond continue.

### Intérieur.

Proportionnalité de l'impôt. — M. Lamarque a déposé comme amendement au budget de 1851 une proposition ainsi conçue :

Article unique. Le gouvernement proposera pour le budget de 1852 et avant le 1<sup>er</sup> avril 1851, un système d'impôt proportionnel aux facultés et à la fortune de chaque citoyen, en exécution des prescriptions de la Constitution, articles 1<sup>er</sup>, 7 et 8 de son préambule, et 15 de son second chapitre.

Loi sur la presse. — MM. Doure, Benoit, Greppo, Fond, Faure (Rhône), proposent de supprimer dans l'article 1<sup>er</sup> du projet de la commission les dispositions relatives au cautionnement.

M. de Montigny propose d'attendre à 20 jours avant les élections, au lieu de 10 jours, l'exemption d'autorisation municipale, pour la distribution et l'affichage des circulaires et professions de foi signées par les candidats.

Le même représentant demande que le timbre de deux centimes soit porté à six centimes pour les journaux de départements, dès l'instant qu'ils franchissent les limites de l'arrondissement où ils sont publiés, et que la remise d'un centime sur six pour la distribution dans l'intérieur de Paris, soit étendue à la distribution dans la petite banlieue.

Admission et avancement dans les fonctions publiques. — La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à cette question a réduit, pour la troisième délibération, sa rédaction à trois articles qui ont pour objet 1<sup>o</sup> d'exiger dans l'année de la promulgation un règlement d'administration publique pour chaque service public où les conditions d'ad-

mission et d'avancement ne sont pas réglées par une loi; 2<sup>o</sup> de réserver dans les divers services une proportion déterminée de fonctions aux militaires marins, ouvriers des arsenaux, etc., après un certain temps de service; 3<sup>o</sup> Enfin l'obligation pour les règlements à déterminer les emplois que pourront occuper les employés sortis des divers services publics et des anciennes administrations des listes civiles.

Chemins de fer de Nantes et de Bordeaux. — M. Dufourcel demande qu'un règlement d'administration publique désigne les compagnies entendues, les emplois qui devront être réservés aux anciens militaires des armées de terre et de mer ayant contracté un engagement au moins. Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'en faveur des parents d'anciens employés que ceux-ci faisaient vivre de leurs salaires.

M. Persigny est parti ce matin pour Berlin avec des lettres particulières du président de la République, lettres qu'il doit remettre personnellement au roi de Prusse et à l'empereur de Russie.

Duel. — Une rencontre a eu lieu hier entre M. Baune et M. Delavaudaysay, à propos de quelques mots échangés entre eux au sujet des 96 voix qui ont porté M. Valentin comme secrétaire. On dit que l'adversaire de M. Baune en a été quitte pour un léger accroc à sa chemise.

M. Dupin. — M. Dupin aîné a fait contre mauvaise fortune bon cœur. Cette fois il a accepté sans mot dire sa nomination à une faible minorité. Il n'a pas osé tenter l'épreuve d'un nouveau scrutin.

### Extérieur.

ALLEMAGNE. — Une dépêche télégraphique publiée par la Gazette de Cologne annonce que le traité de paix entre la Prusse et le Danemark a été effectivement signé le 2 juillet, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Une dépêche télégraphique datée de Hambourg, le 1<sup>er</sup> juillet, ajoute, sur la foi d'une source tout à fait certaine, qu'avant huit jours la question Schleswig-Holstenoise sera entièrement et définitivement réglée, à l'exception de ce qui concerne l'ordre de succession au trône.

Les retraites de ministères et les dissolutions probables ou accomplies des chambres électives se succèdent dans les divers états de l'Allemagne. Le cabinet de Stuttgart a donné en masse sa démission le 50 juin; celui de Hanovre paraît décidé à en avoir fait autant. Toutefois ce dernier fait n'est pas encore officiel. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que partout les ministres sortants sont remplacés par les partisans de l'ancien ordre de choses. La dissolution de la chambre des états va très-probablement suivre, en Wurtemberg, la retraite du cabinet. Dans le Mecklembourg-Schwérin, c'est un fait accompli; la dissolution de la chambre a été prononcée par décret du grand-duc, et l'on va convoquer une chambre nouvelle sur les bases de l'ancienne loi électorale. Partout enfin on retourne au passé.

— On écrit de Hambourg, 2 juillet :

Le coup d'état prévu depuis la retraite du ministère de Lutzow vient de s'accomplir dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwérin. Par une ordonnance en date du 1<sup>er</sup> juillet, le grand-duc vient de dissoudre la chambre des représentants; des élections générales auront lieu le 26 août prochain pour la convocation d'une nouvelle chambre, pourvu, bien entendu, que le conflit avec le corps équestre dont les droits comme corps politique constituant sont déjà virtuellement reconnus, soit aplani à cette époque.

Des mesures extrêmement sévères viennent d'être prises dans ce grand-duché contre la presse et les écrits politiques. Les pénalités sont de telle nature, leur application étant placée sous le ressort de la police, qu'une censure préalable serait infiniment préférable pour les publicistes. Quatre années de réclusion dans une forteresse, huit mille francs d'amende, privation de tous les droits civils et politiques, menaces des écrivains, imprimeurs, éditeurs, distributeurs de journaux, d'écrits politiques imprimés même dans un pays étranger, et qui, dénoncés par la police, seront reconnus renfermer des doctrines révolutionnaires.

ITALIE. ROME. — Le journal libéral dynastique la Croce di Savoia de Turin, publie la correspondance suivante :

« Le pape disait ces jours derniers à un diplomate : Je ne ferai rien ! Il fallait ne pas tuer mes ministres et détruire ce que j'avais fait pour le bien de l'Italie. Voyez : à Naples le gouvernement constitutionnel n'existe plus; et depuis que le gouvernement absolutiste est restauré, les choses vont bien.

NAPLES. — Le gouvernement constitutionnel vient d'être officiellement aboli. Un décret a été promulgué, exigeant un nouveau serment de tous les fonctionnaires « à l'autorité du roi seigneur absolu du royaume. »

Le malheureux Leipnécher, un des accusés du grand procès est mort dans sa prison; il s'était trainé à l'audience malgré une épouvantable fièvre typhoïde qui a eu bientôt raison de son courage. Il n'a pu voir ni sa mère ni personne de sa famille, et les soins de la médecine lui ont été accordés au dernier moment seulement; encore a-t-il eu pour médecin une créature du préfet de police.

Deux des co-accusés de Leipnécher ayant blâmé les procédés de la police envers lui, ont été transférés dans une autre prison; l'un d'eux, Tavassi, est un vieillard de 80 ans; on les a amenés garottés, à pied pendant plusieurs lieues, au plus fort de la chaleur caniculaire, espérant sans doute qu'ils mourraient avant d'arriver.

BOURSE DU 6 JUILLET 1850.

3 p. 0/0 comptant... 56 25  
5 p. 0/0 comptant... 95 25

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

### ANNONCES.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PAR AN  
28 fr.

## LA REPUBLIQUE,

PAR AN  
28 fr.

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE.

Rédacteur en chef : Eugène BARESTE — Collaborateurs politiques : Pierre LEROUX, LAURENT (de l'Ardèche), JOIGNEAUX, MALARDIER, SAVOYE, LAVERGNE, Agricole PERDIGUIER, PELLETIER, Francisque BOUVET, SCHORLCHER, représentants du peuple; Adolphe GUEROUULT, Edouard HÉRVÉ, Félix TOURNEUX, Jules LECHEVALIER, Eugène CHATARD, LEFLOCH, A. COLLIN, Victor MERCIER, A. CORNU. — Collaborateurs littéraires : A. LECLERC, Marie AYGARD, Jules DUCAMP, officier de marine, Eugène DE MIRÉCOURT, M<sup>me</sup> Clémence ROBERT, etc.

La RÉPUBLIQUE, journal politique et littéraire, fondé le 24 février 1848, publie deux éditions :

La première paraît tous les jours et contient, chaque dimanche, un supplément double de 4 pages. — Le prix de l'abonnement est de 8 fr. pour trois mois; 15 fr. pour six mois; 28 fr. pour l'année.

La deuxième édition paraît trois fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi. — Le prix de l'abonnement est de 4 fr. pour trois mois; 7 fr. 50 c. pour six mois; 14 fr. pour l'année.

Les deux éditions publient chaque jour un intéressant feuilleton roman.

LES ABONNÉS NOUVEAUX reçoivent tout ce qui aura paru du feuilleton en cours de publication, intitulé GARIBALDI OU LES ROMAINS, histoire de la Révolution romaine, rédigé par Clémence ROBERT, sur les notes fournies par les pros-crits.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et à tous les bureaux de Postes et de Messageries.

### EAUX MINÉRALES DE BULGNÉVILLE.

Cette eau, découverte en 1855, jaillissante d'un puits artésien, profond de 57 mètres, a été analysée en 1857. M. Braconnot, correspondant de l'institut, y a relevé l'existence de diverses substances médicinales bien reconnues; la présence du carbonate de strontiane, qui n'avait encore été trouvé dans aucune eau en France, y a été constatée.

Les eaux de Bulgnéville ont eu déjà un succès remarquable pour des guérisons radicales, des soulagements importants dans les gastrites, dans les défaillances de l'estomac et du cœur, dans les inappétits et les dégoûts, et dans les maladies paraissant avoir leur siège dans les organes intestinaux.

Le litre à la source, dix centimes. Bouteilles, bouchons et emballages en sus.

S'adresser, pour les demandes : à Bulgnéville, M.

HUSSON-PLUMEREL; Neufchâteau, M. GÉRARDIN, pharmacien.

## LA BELLONE

REVUE DES ARMÉES.

On s'abonne à Paris, au bureau du journal, rue Furstemberg, 7, — à la librairie militaire de Correard, rue Christine, 1; dans les départements, chez tous les directeurs des postes et des messageries.

UN AN { Paris... 6 f. »  
Départements et Algérie... 7 »  
Un numéro par la poste... » 50

Remplacement, Imp. et Lith. Mouglin.